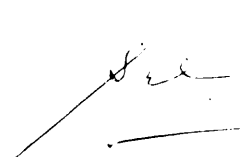


Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/12/2024 - 43179 - 2013 B 06660 - 797 428 596 - 2.N.G.Y

63179  
 - 9 DEC. 2024



01/01/2023		31/12/2023			
				<input checked="" type="checkbox"/>	
				<input type="checkbox"/>	
				<input type="checkbox"/>	
Désignation de la société SARL ENG7 - SIREN : 197428596		Adresse du principal établissement **** LIASSE FISCALE TELEDECLARÉE ****			
Adresse du siège social 4 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 93150 LE BLANC MESNIL FRANCE		Ancienne adresse en cas de changement			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
Activités exercées RESTAURANT				Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
<b>1. Résultat fiscal</b>					
Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit		
L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%		<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
Bénéfice imposable à 15%		0			
<b>2. Plus-values</b>					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		
			Autres PV imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (238 quinquies)		
<b>3. Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b>					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case) <input type="checkbox"/>					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
<b>5. Informations relatives à la déclaration par pays imposés</b>					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :				<input type="checkbox"/>	
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :				<input type="checkbox"/>	
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisée	
Examen de conformité fiscale (ECF)		<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF		

Blaine - France  
 Le 28/11/2024  


**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS  
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR TELEDEC.FR

								<input type="checkbox"/>
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même						<b>a</b>	
	payées par un établissement chargé du service des titres						<b>b</b>	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:							<b>c</b>	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts							<b>d</b>	
Montant des autres distributions:							<b>e</b>	
							<b>f</b>	
							<b>g</b>	
							<b>h</b>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %							<b>i</b>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%							<b>j</b>	
Montant des revenus répartis						<b>Total (a à h)</b>		
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Rémunérations	Montant brut des salaires ( hors apprentis et handicapés)						59 338	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						833	
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice								
MVLT réalisée au cours de l'exercice								
MVLT restant à reporter								
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et reçus au titre de l'exercice								
							Nombre de reçus délivrés	

# 1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

cerfa

N° 15949 \* 06

ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		SARL ZNGY - SIREN : 797478596							
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12				Néant <input type="checkbox"/>			
						Exercice N clos le 31/12/2023			
				Brut		Amortissements, provisions			
						Net			
<b>TOTAL (I)</b>				AA					
Capital souscrit non appelé				AA					
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement		AB		AC			
		Frais de développement		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		autres immos incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles		AL		AM			
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels		AR	13 976	AS	13 976	0	
		Autres immos corporelles		AT	54 448	AU	54 448	0	
		Immos en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>	Participations évaluées selon méthode équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU		CV			
		Créances rattachées à participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG					
Autres immobilisations financières		BH	10 692	BI		10 692			
<b>Total (II)</b>				BJ	79 116	BK	68 424	10 692	10 692
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT	12 471	BU		12 471	4 581
	<b>CRÉANCES</b>	Avances et acomptes sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)		BX		BY			
		Autres créances (3)		BZ	17 364	CA		17 364	23 893
	<b>DIVERS</b>	Capital souscrit appelé, non versé		CB		CC			
		V.M.P. (dont actions propres: )		CD		CE		9 500	
Disponibilités		CF	11 132	CG		11 132	4 920		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance (3)		CH		CI				
	<b>Total (III)</b>		CJ	40 967	CK		40 967	42 894	
	Frais d'émission d'emprunts à étaler <b>(IV)</b>		CW						
	Primes de remboursement des obligations <b>(V)</b>		CM						
	Ecart de conversion actif <b>(VI)</b>		CN						
<b>Total général (I à VI)</b>				CO	120 053	1A	68 424	51 659	53 586
(1) Droit au bail				(2) à moins d'un an		CP		(3) à + d'1 an	
Clause de réserve de propriété - immob.				stocks				créances	

## 2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		SARL ZNGY - SIREN : 797428596				Néant <input type="checkbox"/>
				Exercice N		Exercice N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) (dont versé : )			DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence EK )			DC		
	Réserve légale (3)			DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1 )			DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants) EJ )			DG		
	Report à nouveau			DH	-58 208	-31 471
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	47 356	-26 736
	Subventions d'investissement			DJ		
Provisions réglementées			DK			
			<b>TOTAL (I)</b>	-852	-48 207	
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
				<b>TOTAL (II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
				<b>TOTAL (III)</b>		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financiers divers (dont emprunts participatifs) EI )			DV	10 916	62 514
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	21 276	14 246
	Dettes fiscales et sociales			DY	20 319	25 033
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
<b>Compte de régul.</b>	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
			<b>TOTAL (IV)</b>	52 511	101 793	
	Ecart de conversion passif			<b>TOTAL (V)</b>		
			<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	51 659	53 586	
<b>RENVIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
		- Écart de réévaluation libre		1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

### 3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Designation de l'entreprise : [SARL JNGY - SIREN : 797429596]		Exercice N						Néant <input type="checkbox"/>	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL		Exercice (N-1)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC			
	Production vendue - biens	FD		FE		FF			
	Production vendue - services	FG	188 335	FH		FI	188 335	165 870	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	188 335	FK		FL	188 335	165 870	
	Production stockée					FM			
	Production immobilisée					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)</b>						FR	188 335	165 870
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	60 625	26 535	
	Variation de stocks (marchandises)					FT	-7 890	-451	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	1 423		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	80 425	60 516	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	1 997	9 308	
	Salaires et traitements					FY	59 338	83 017	
	Charges sociales (10)					FZ	14 283	9 681	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce)		HS		GA		3 820
			- dotations aux provisions						
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC		
	Autres charges (12)						GD		
						GE			
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)</b>						GF	210 202	192 426	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	-21 867	-26 556	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée					(III) GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré					(IV) GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>						GU			
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV			
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II-III-IV+V-VI)</b>						GW	-21 867	-26 556	

## 4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : SARL 2NGY - SIREN : 797428596		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	69 514
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	69 514
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	291
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	291
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	-180
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	
<b>Total des produits (I + III + V + VII)</b>		HL	257 849
<b>Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	210 493
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)</b>		HN	-26 736
<b>RENOIS :</b>			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))		IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	425
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))		IH	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinques D)	RD	
(9) Dont transferts de charges		A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	A2
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles			
facultatives		A6	obligatoires
dont cotisations facultatives Madelin		A7	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite
A8			
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs

# 5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2024  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SARL ENCY</u>					Néant <input type="checkbox"/>					
<b>CADRE A - IMMOBILISATIONS</b>					Valeur brute des immos au début de l'exercice	Augmentations				
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre		dont composants L9		KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui		dont composants M1		KM	KN	KO		
	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants M2		KP	KQ	KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				dont composants M3	KS	13 976	KT	KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				KV	54 448	KW	KX	
		Matériel de transport				KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC	LD	
		Emballages récupérables et divers				LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH	LI	LJ		
	Avances et acomptes					LK	LL	LM		
TOTAL III				LN	68 424	LO	LP			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T			
	Autres participations				8U	8V	8W			
	Autres titres immobilisés				1P	1R	1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	10 692	1U	1V		
	TOTAL IV				LQ	10 692	LR	LS		
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>					ØG	79 116	ØH	ØJ		
<b>CADRE B - IMMOBILISATIONS</b>					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légitime ou évaluation par mise en équivalence		
					Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	LV	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains				IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui			IR	MD	ME	MF		
	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions			IS	MG	MH	MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ	MK	13 976	ML	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				IU	MM	MN	54 448	MO
		Matériel de transport				IV	MP	MQ		MR
		Matériel bureau et informatique, mobilier				IW	MS	MT		MU
		Emballages récupérables et divers				IX	MV	MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA		NB	
	Avances et acomptes				NC	ND	NE		NF	
TOTAL III				IY	NG	NH	68 424	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU	M7		ØW	
	Autres participations				IØ	ØX	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1	2B	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E	2F	10 692	2G	
TOTAL IV				I3	NJ	NK	10 692	2H		
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>					I4	ØK	ØL	79 116	ØM	

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2024  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : <input type="text" value="SARL 2NGY"/>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice N des le <input type="text" value="31/12/2023"/>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1– col. 2) – col. 5] (5)
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. Industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	<b>TOTAUX</b>					
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».</p>						
<b>CADRE B</b>		<b>DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL</b>				
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice		-				
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice		=				
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

# 6. AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2024  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2NGY</u>										Néant <input type="checkbox"/>				
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)</b>														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement						CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial						RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles						PE		PF		PG		PH		
<b>TOTAL I</b>						RK		RM		RN		RO		
Terrains						PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre					PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui					PR		PS		PT		PU		
Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions						PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels						PZ	13 976	QA		QB		QC	13 976	
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers					QD	54 448	QE		QF		QG	54 448	
	Matériel de transport					QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier					QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers					QP		QR		QS		QT		
<b>TOTAL II</b>						QU	68 424	QV		QW		QX	68 424	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>						ØN	68 424	ØP		ØQ		ØR	68 424	
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
<b>TOTAL I</b>		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
Installations gales., agenc. et aménag.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Matériel de bureau, informatique, mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1
<b>TOTAL II</b>		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)</b>		NW						NY						NZ
<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)</b>														
<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)</b>														
<b>CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>														
						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à étaler										Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations										SP		SR		

# 7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFP N° 2056-SD 2024  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2NGY</u>								Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS - Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR	
<b>TOTAL I</b>		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y	
	<b>TOTAL II</b>		5Z		TV		TW		TX
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A	
<b>TOTAL III</b>		7B		TY		TZ		UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFFP N° 2057-SD 2024  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SARL ZUGY</u>										Néant <input type="checkbox"/>				
<b>CADRE A</b>		<b>ÉTAT DES CRÉANCES</b>					<b>MONTANT BRUT</b>		<b>À 1 AN AU PLUS</b>		<b>À PLUS D'UN AN</b>			
							<b>1</b>		<b>2</b>		<b>3</b>			
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>	Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)					UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières					UT	10 692	UV		UW	10 692			
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	Clients douteux ou litigieux					VA								
	Autres créances clients					UX								
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie		(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée		UO	)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés					UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée					VB	6 430		6 430				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					VN	10 182		10 182				
		Divers					VP							
	Groupe et associés (2)					VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR								
	Charges constatées d'avance					VS								
						<b>TOTAUX</b>	<b>VT</b>	<b>27 304</b>	<b>VU</b>	<b>16 612</b>	<b>VV</b>	<b>10 692</b>		
<b>REMOIS</b>	(1)	Montant des		- Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
				- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF							
<b>CADRE B</b>		<b>ÉTAT DES DETTES</b>					<b>Montant brut</b>		<b>À 1 an au plus</b>		<b>À plus d'1 an et 5 ans au plus</b>		<b>À plus de 5 ans</b>	
							<b>1</b>		<b>2</b>		<b>3</b>		<b>4</b>	
		Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)					7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG								
				à plus d'1 an à l'origine		VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés					8B	21 275		21 275				
		Personnel et comptes rattachés					8C	5 621		5 621				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D							
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices					8E	750		750				
		Taxe sur la valeur ajoutée					VW							
		Obligations cautionnées					VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés					VQ							
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J							
		Groupe et associés (2)					VI	10 915		10 915				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	0						
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie					ZZ							
		Produits constatés d'avance					8L							
							<b>TOTAUX</b>	<b>VY</b>	<b>38 561</b>	<b>VZ</b>	<b>38 561</b>			
<b>REMOIS</b>	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ								
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK								
	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques					VL							

<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

<b>AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

## 9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFP N° 2058-A SD 2024  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">SARL ZINGY</span>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>				
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>									
<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>						Exercice N clos le 31/12/2023			
						WA 47 356			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB		
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI						XY		
	Impôt sur les sociétés						Y7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7	K7		
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)				I8		
			- imposées au taux de 0%				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs		- Plus-values nettes à court terme				WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	WQ	
		Quote part de 12% des plus-values à taux zéro				M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
<b>TOTAL I</b>						WR 47 356			
<b>II - DÉDUCTIONS</b>									
<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>						WS			
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.						WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.						WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV		
			- imposées au taux de 0 %				WH		
			- imposées au taux de 19 %				WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure				WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19%						I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:		(		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A	)	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX			
Dédutions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer						ZY			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement						XD		
	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	XF
				S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA
	ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	pp	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	) XG	
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD		
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
<b>III - RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)		XI	47 356		
				Déficit (II-I)				XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)						XL	58 208		
<b>RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)</b>						XN	XO 10 852		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2024  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 21UGY</u>			Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent			K4	26 736
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5	58 208
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)			K6	-31 472
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	10 852
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	-20 620
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés			ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>				
(à détailler ci-dessous)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges				
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y
Provisions pour dépréciation				
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E
Charges à payer				
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L
<b>Totaux (Cadre III)</b>		YN		YO
<b>Totaux à reporter au tableau 2058-A</b>		ligne WI		ligne WU
<b>CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)</b>				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	
	L1			Montant net à la fin de l'exercice

# 11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2024  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SARL DUGY</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-31 471	<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
							- Autres réserves	ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-26 736			Dividendes		ZE			
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions		ZF			
	<b>Total I</b>	ØF	-58 207			Report à nouveau		ZG		-58 207	
								<b>Total II</b>	ZH		-58 207
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N	Exercice N-1
<b>ENGAGEMENTS</b>	Engagements de crédit-bail mobilier	(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	)	YQ					
	Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
<b>DÉTAIL DES POSTES</b>	<b>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>										
	Sous-traitance					YT					
	Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	)	XQ	71 472		49 035		
	Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	833		3 500		
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST	8 121		7 982		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052						ZJ	80 426		60 517	
	<b>IMPÔTS ET TAXES</b>										
	Taxe professionnelle, CFE, CVAE						YW	1 997		9 308	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	9Z						
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052						YX	1 997		9 308		
<b>TVA</b>	Montant de la TVA collectée					YY	18 833				
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	13 260				
<b>DIVERS</b>	Montant brut des salaires					ØZ	59 338				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition					ØS					
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société					ZK					
	Numéro de centre de gestion agréé	XP				Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI		ZR	Non		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur						RH					
<b>RÉGIME DE GROUPE</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA				Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL	
						Plus values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD				Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO	
						Plus values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale					JH			N° SIRET société mère	JJ	

## 12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2050-A-SD 2024  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SARL INGY</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7	8	9	10			11
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT					
19	Divers (détails à donner en extension 2)					
<b>TOTAL</b>						

Autres éléments : divers	Court terme	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées			Plus-values taxables à 19 %
		Long terme			
		19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					



## 14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2024  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>SARL 2NGY</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%							
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)							
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)							
<b>I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU</b>							
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %			
1		2	3	4			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N					
		N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
		N-8					
		N-9					
		N-10					
<b>II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>							
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter	
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %			
1		2	3	4	5	6	
Moins-values nettes		N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
		N-8					
		N-9					
		N-10					

<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
<b>CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
<b>PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :</b>	

<b>CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS</b>	

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D-SD 2024  
 ADAPTÉ POUR LA  
 TÉLÉDÉCLARATION  
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 2NGY</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
<b>I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
Total 1 et 2	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
Total 4 et 5	6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)</b>						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
1	2	3	4	5		

## 16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGF-P N° 2059-E-SD 2024  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 210GY</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : <u>01/01/2023</u> et clos le : <u>31/12/2023</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel :	YP	3	
	dont apprentis	YF	
	dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I – Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	188 335	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
	<b>Total 1</b>	OX	188 335
<b>II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	<b>Total 2</b>	OM	
<b>III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON	60 625	
Variation négative des stocks	OQ	7 890	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	9 948	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachés à une activité normale et courante	OY		
	<b>Total 3</b>	OJ	78 463
<b>IV – Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	<b>Total 1 + Total 2 - Total 3</b>		OG
			109 872
<b>V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	109 872	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	188 335	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	3	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	01/01/2023
		au	31/12/2023
Date de cessation	HR		

# 18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2024  
 ADAPTÉ POUR LA  
 TÉLÉDECLARATION  
 PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">SARL 2NGY - SIREN : 797428596</span>	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905

Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse : .....		
Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse : .....		
Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse : .....		
Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse : .....		
Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse : .....		

**DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS**  
**DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (LE BLANC-MESNIL)**  
**Mise à jour permanente des valeurs locatives**

**Entreprise déclarante :**

SARL 2NGY - SIREN : 797428596

**Année de déclaration :**

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2023

**Local :**

Référence du local	9300711811635610A0202359	
Invariant du local	930071181163	
Adresse du local	Lot 140 1 - Bâtiment A, étage 00, entrée 02 0006 AV DE LA REPUBLIQUE 93150 LE BLANC-MESNIL	
Précisions sur l'adresse		
Propriétaire du local	DIogeneIMMAG	5599
SIREN du propriétaire du local	801175530	
Mode d'occupation du local	Locataire	
Montant du loyer annuel du local	71 471	
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)		

## RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT



Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt  
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

<b>Exercice du</b> 01/01/2023 <b>au</b> 31/12/2023 <b>ou Année :</b> 2023	
<b>Dénomination de l'entreprise :</b> SARL 2NGY	<b>Néant</b> <input checked="" type="checkbox"/>
<b>SIREN de l'entreprise :</b> STREN : 797428596	<b>PME au sens communautaire</b> <input type="checkbox"/>
<b>Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)</b>	
<b>Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)</b>	
<b>Dénomination, SIREN et adresse</b>	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	

# 17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2024  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : SARL 2NGY - SIREN : 797428596				Néant <input type="checkbox"/>
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904 25

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :				
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :				
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :				
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :				
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions	
Adresse :				

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :				
Titre	Melle	Nom complet	NOOR Mariam Nargis	
Nom marital		% de détention	Nb de parts ou actions	9
Naissance : Date	10/11/1993	N° Département	99	Commune Karachi Pays FRANCE
Adresse : 46 rue Hector Berlioz 93150 LE BLANC MESNIL FRANCE				
Titre	Mr	Nom complet	THANH Tuan	
Nom marital		% de détention	Nb de parts ou actions	7
Naissance : Date	23/07/1978	N° Département	99	Commune Song Be Pays FRANCE
Adresse : 03 avenue de la Paix 93150 LE BLANC MESNIL FRANCE				

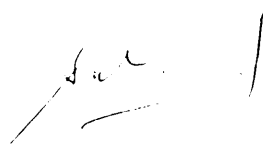
**SARL 2NGY**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 10 000 €**  
**siège social : 4, Avenue de la République**  
**93150 LE BLANC MESNIL**  
**RCS BOBIGNY 797 428 596**

**RAPPORT SPECIAL**  
**de la gérance à l'Assemblée Générale**  
**Ordinaire Annuelle du 30 juin 2024**

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée auxdits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le gérant

LE BLANC MESNIL , le 15 juin 2024



**SARL 2NGY**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 10 000 €**  
**siège social : 4, Avenue de la République**  
**93150 LE BLANC MESNIL**  
**RCS BOBIGNY 797 428 596**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 juin 2024**

L'an deux mille vingt quatre ,

Le 30 juin.

A 10 heures,

Les associés de la société SARL 2NGY, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, divisé en 25 parts de 400 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Mme NOOR Mariam Nargis, propriétaire de 9 parts sociales, ci..... 9 parts ;
- Mr NOOR Ahmed, propriétaire de 9 parts sociales, ci.....9 parts ;

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la majorité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mr NOOR Ahmed, gérant, associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, et décision à cet égard,
- Questions diverses,

N H

M.N

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023.
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 47 356 €, au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

J. A.

M. N.

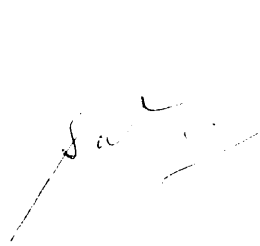
#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.



P



**SARL 2NGY**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 10 000 €**  
**siège social : 4, Avenue de la République**  
**93150 LE BLANC MESNIL**  
**RCS BOBIGNY 797 428 596**

**RAPPORT DE GESTION**

Madame, Messieurs,

Je vous ai présentement réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour connaître les opérations et la marche des affaires sociales de la société pendant l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023 et recevoir les comptes de cette période de gestion.

Je vous indiquerai en même temps les résultats de l'activité sociale et généralement le sens de la portée des résolutions mises à notre ordre du jour qui est le suivant :

- examen du rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, et approbation de ce rapport
- examen et approbation des comptes annuels dudit exercice, quitus à la gérance.
  
- affectation des résultats
  
- examen du rapport spécial de la gérance sur les conventions relevant de l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 et approbation de ces conventions
  
- pouvoirs à donner
  
- questions diverses

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

**Activité**

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 188 335 €.

**Résultats**

Le résultat d'exploitation, correspondant à la différence entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation, s'est élevé à une perte 21 867 €.

21 14



L'impôt sur les sociétés est égal à 0 €.

Cet exercice fait apparaître un résultat net comptable bénéficiaire de 47 356 € compte tenu des charges et produits exceptionnels.

A la suite de cet examen des comptes, je vous demande de statuer sur le bilan et le compte de résultat qui vous ont été communiqués dans les délais légaux par mes soins, de donner quitus à la gérance et de décider de l'affectation du résultat de l'exercice.

#### **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTATS ET INCIDENCES**

Je vous propose que le résultat bénéficiaire du dit exercice qui s'élève à 47 356 €, soit affecté au compte 'Report à Nouveau'.

Conformément à l'article 47 de la Loi 65.566 du 12 juillet 1965, je vous rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

#### **STRUCTURE SOCIALE DE LA SOCIETE**

##### **Personnel**

Notre société a employé 3 salariés.

Il en résulte une masse salariale de 59 338 € et des charges sociales de 14 283 €.

#### **EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

La société a maintenu son activité durant cet exercice et a de bonnes perspectives pour les prochaines années.

Je vous remercie de la confiance que vous voudrez bien me témoigner en approuvant les diverses résolutions.

**AU BLANC MESNIL, Le 15 juin 2024**

**Le Gérant**

